



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.270/O/II/PN

[REDACTED]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 10 septembre 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée en raison du fait qu'un député flamand, membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, a reçu de votre cabinet une lettre rédigée en néerlandais mais envoyée dans une enveloppe unilingue française.

*
* * *

Dans votre réponse à la CPCL, vous déplorez l'erreur commise qui résulte assurément d'une inattention de la part du service d'expédition mais nullement d'une infraction volontaire aux lois linguistiques coordonnées. Ce point fait l'objet d'instructions précises au sein de votre cabinet et la lettre incriminée est à votre connaissance le premier manquement établi à ce jour.

*
* * *

Aux termes de l'article 32, §1^{er}, de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles, et de l'article 41, §1^{er}, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), les services du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dont l'activité s'étend à tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, utilisent dans leurs rapports avec des particuliers la langue dont les intéressés ont fait usage, soit le français, soit le néerlandais.

Conformément à la jurisprudence constante de la CPCL, les mentions figurant sur une enveloppe font partie intégrante de la correspondance et doivent être rédigées dans la même langue que celle-ci.

En l'occurrence, la lettre, rédigée en néerlandais, aurait dû être envoyée dans une enveloppe portant des mentions néerlandaises.

La CPCL estime la plainte recevable et fondée.

Elle prend toutefois acte de ce qu'il s'agit d'une erreur purement matérielle et dépourvue de tout caractère intentionnel.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur Louis TOBBACK, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.